

DROITS D'INSCRIPTION à REGLER PAR LES ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Les droits d'inscription universitaires sont annuels et fixés chaque année par le Conseil des Ministres. Ils varient selon le diplôme

préparé. **Les tarifs affichés sur cette page sont ceux qui se sont appliqués en 2019-2020.**

Les chiffres ne seront officiellement publiés que cet été. Mais les tarifs des frais de scolarité à payer par les étudiants pour la prochaine rentrée universitaire seraient approximativement les suivants:

FACULTES	ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER NOUVEAUX INSCRITS(MONTANT ANNUEL TRY)
-----------------	---

FACULTE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIE	
1-Département de Génie Informatique	15.000,00
2- Département de Génie Industriel	15.000,00
FACULTE DE DROIT	11.500,00
FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	
1-Département des Relations Internationales	11.500,00
2- Département de Gestion	11.500,00
3- Département d'Economie	11.500,00
4- Département de Sciences Politiques	11.500,00
FACULTE DES SCIENCES ET LETTRES	
1- Département de Philosophie	9.500,00
2- Département de Sociologie	9.500,00
3- Département de Littérature et Linguistique Comparées	9.500,00
4- Département de Mathématiques	12.500,00
FACULTE DE COMMUNICATION	9.500,00
MASTER (M2) ET DOCTORAT	15.000,00